



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE 2025-2026



Dossier à remettre au club lors de la prise de licence

IDENTITE DU LICENCIÉ :

Nom d'usage : N° de licence :

Nom de naissance :

Prénom : Sexe : M / F

Né(e) le :/...../..... Ville de naissance : Pays de naissance : Nationalité :

Adresse :

CP : Ville :

Email @ :

① :

REPRESENTANTS LEGAUX (pour les mineurs) :

MERE : NOM : Prénom :

Email @ :

① (1) : ① (2) :

Profession :

PERE : NOM : Prénom :

Email @ :

① (1) : ① (2) :

Profession :

TYPE DE LICENCE SOUHAITE :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Licence « arbitre » | <input type="checkbox"/> Licence « dirigeant » |
| <input type="checkbox"/> Licence « entraîneur » | <input type="checkbox"/> Licence « U9 » |
| <input type="checkbox"/> Licence joueur « U11 à U13 » | <input type="checkbox"/> Licence « joueur compétitions U15 à sénior » |
| <input type="checkbox"/> Licence PARAHOCKEY | <input type="checkbox"/> Licence DECOUVERTE ENTRAINEMENT |
| <input type="checkbox"/> Licence encadrant PARAHOCKEY | <input type="checkbox"/> Extension bleue |
| <input type="checkbox"/> Licence « table de marque » | <input type="checkbox"/> Extension blanche |
| <input type="checkbox"/> Licence joueur loisir « U15 à sénior » | |

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE :

Je soussigné, Docteur....., certifie avoir examiné.....

Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur Glace ou Para Hockey dans sa catégorie d'âge.

Fait à le

Cachet et signature du médecin examinateur

ASSURANCES :

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport).

Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFHG (disponible auprès de votre club), et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C).

Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l'Option de base A au tarif de 3,18€

Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif. En cas d'accident corporel dont je pourrais être victime lors de ma pratique sportive, je ne pourrais bénéficier d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFHG. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

De ce fait, je joins obligatoirement à ma demande de licence 2025/2026 le formulaire de renoncement à l'assurance « Individuelle accident » (formulaire à récupérer auprès des services fédéraux a.gibier@ffhg.eu)

Joueur Formé Localement (JFL) :

Conformément au règlement des activités sportives, l'obtention du statut de Joueur Formé Localement (JFL) est conditionné aux dispositions de l'article 8.1 (voir ci-après)*

Le licencié éligible au statut JFL devra remettre aux dirigeants du club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, une attestation* confirmant sa participation effective aux activités et/ou compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou FFSG durant les saisons concernées.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés à l'article 8.1 du règlement des activités sportives.

* attestation type à récupérer auprès de votre club

* Pour rappel, les dispositions de l'article 8.1 du règlement des activités sportives :

Est défini comme Joueur formé localement (ci-après « JFL ») un joueur qui, indépendamment de sa nationalité, a été formé dans un ou plusieurs club(s) affilié(s) à la FFHG depuis le 29 avril 2006 et/ou antérieurement affilié(s) à la FFSG, c'est-à-dire un joueur qui :

- A été licencié exclusivement pour la pratique du hockey auprès d'un de ces clubs pendant une période continue ou non de trois saisons complètes jusqu'à l'âge de 20 ans, ou jusqu'à la fin de la saison pendant laquelle le joueur a fêté son vingtième anniversaire, sans distinction de club,
- Et qui a effectivement participé aux activités de son club (entraînements, matchs amicaux, actions de développement des organes déconcentrés de la FFHG) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.

Il est expressément entendu, au titre de la période de trois saisons précitées, que :

- La souscription d'une licence compétition et sa prise en compte dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG au cours de la saison concernée ;
- La souscription d'une licence loisir et la prise en compte de cette dernière dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux activités organisées par son club (entraînements, matchs amicaux, actions des organes déconcentrés de la FFHG) et qui sont liées à l'affiliation de ce dernier à la FFHG et/ou à la FFSG.

Dans ce cadre, le joueur prétendant au statut JFL (ou son représentant légal si le joueur est mineur) et le club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, devront tous deux déclarer au moment de la demande de licence avoir vérifié que ce joueur respecte, pour chacune des trois saisons concernées, les critères fixés au présent article. A défaut de telles déclarations, la ou les année(s) de licence concernée(s) ne sera(ont) pas prise(s) en compte dans l'attribution du statut de JFL. La responsabilité de ces vérifications repose conjointement sur le joueur et le club sollicitant la reconnaissance du statut JFL.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).

Le bureau directeur est compétent pour effectuer toute démarche et vérification liée directement ou indirectement au statut de JFL d'un licencié. Plus largement, il peut prendre toute décision concernant le statut de JFL d'un licencié. Les décisions du bureau directeur relatives au statut JFL sont susceptibles d'appel devant la commission fédérale d'appel dans les conditions fixées au règlement disciplinaire général de la FFHG.

Pour le licencié-e MINEUR

Je soussigné-e représentant légal certifie que les informations présent document, ainsi que les pièces fournies exactes

Pour le licencié-e MAJEUR

Je soussigné-e certifie que les informations figurant sur le présent document, ainsi que les pièces fournies au club lors de l'inscription sont exactes

J'autorise que mes données personnelles recueillies, propriété de la FFHG, fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFHG aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Liges, Zones et à la FFHG et peuvent également être transmises au ministère de tutelle de la FFHG. Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles pourront également faire l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FJIAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFHG via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFHG, par mail dpo@ffhg.eu ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFHG, département juridique, aren'ice, 33 avenue de la plaine des sports – 95800 CERGY.

Représentant légal du licencié-e :

Nom, prénom :

Date & signature

Le licencié-e :

Nom, prénom

Date & signature

Droit à l'image :

Pour les mineurs : Nous soussignons, responsables légaux de l'enfant autorisons le club des Rapaces de Gap à utiliser des photos et vidéos de notre enfant dans les différents supports de communication (journal, site internet, réseaux sociaux, affiches, reportages, flyers...).

Fait à le Signature des représentants légaux

Pour les majeurs : je soussigné, autorise le club des Rapaces de Gap à utiliser des photos et vidéos me représentant dans les différents supports de communication (journal, site internet, réseaux sociaux, affiches, reportages, flyers...).

Fait à le Signature

Décharge transport :

Nous soussignons, responsables légaux de l'enfant autorisons le club des Rapaces de Gap, représenté par ses dirigeants à transporter ou faire transporter mon enfant dans le cadre de la pratique de son activité.

Fait à le Signature des représentants légaux

Renseignements médicaux et décharge parentale : (à compléter par les parents ou le licencié majeur)

Nom de la caisse de sécurité sociale :

Numéro de sécurité sociale :

Nom de la mutuelle :

Numéro adhérent :

Groupe sanguin : Poids : Taille : Lunettes : oui non Lentilles pour jouer : oui non

Précisez ici si votre enfant a des allergies :

Précautions autres/traitement médical/informations importantes à signaler :

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom : ① Domicile : ① mobile : parenté :

Nom : ① Domicile : ① mobile : parenté :

Nom : ① Domicile : ① mobile : parenté :

Nous soussignons, responsables légaux de l'enfant autorisons le club des Rapaces de Gap, représenté par ses dirigeants, à faire pratiquer sur la personne de mon enfant toute intervention chirurgicale, anesthésie ou soins médicaux qui, en cas d'urgence, apparaîtraient nécessaires au cours de la saison 2019/2020.

Fait à le Signature des représentants légaux

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE À LA F.F.H.G.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu discuté avec un médecin ? t'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge :

Depuis l'année dernière :	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines) :		
Tu te sens très fatigué ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent pendant la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui :		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu avec un médecin ? t'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge :

Depuis l'année dernière :	oui	non
Questions à faire remplir par tes parents :		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans, entre 15 et 16 ans)		

Si tu as répondu OUI à une des questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne -lui ce questionnaire rempli.

**FFHG**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

ATTESTATION MEDICALE DU PRATIQUANT.E MINEUR.E

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif (sportive) mineur(e) en vue de l'obtention, du renouvellement, de la licence FFHG discipline HOCKEY SUR GLACE uniquement.

IMPORTANT :

Pour l'obtention (renouvellement et/ou création) d'une licence discipline PARA HOCKEY SUR GLACE (licence principale ou extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Je soussigné(e) _____

Agissant en ma qualité de représentant l'égal de _____

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé de mon enfant en vue de l'obtention, du renouvellement, d'une licence sportive, discipline HOCKEY SUR GLACE, à la F.F.H.G. et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à : _____

Date : ____ / ____ / ____

Signature du représentant légal

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Les mineurs n'ont plus besoin de fournir un certificat médical d'aptitude pour la prise ou le renouvellement d'une licence sportive. Le certificat médical est remplacé par un questionnaire équivalant à une attestation parentale dans le cadre d'une prise ou d'un renouvellement de licence.

A noter : la production d'un certificat médical demeure dès lors que la réponse au questionnaire de santé du mineur conduit à un examen médical.

Le questionnaire de santé doit être rempli par les personnes exerçant l'autorité parentale. Ces dernières doivent attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté de moins de 6 mois.

Afin de respecter le secret médical, le représentant légal du licencié(e) devra remettre à son club « l'attestation de santé pour le licencié MINEUR » (et non le questionnaire lui-même).

Pour la souscription d'une licence PARA HOCKEY SUR GLACE (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé quel que soit l'âge du licencié(e)

**FFHG**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

PROCEDURE DE SUR-CLASSEMENT Simple ou double

Pour toutes questions d'ordre médical, adressez votre mail au médecin fédéral, Dr Fabrice LECLERC :

medical@ffhg.eu

Le process de surclassement / sous classement a évolué.

Désormais, les demandes de sur-classement simple ou double et sous classement devront **être pré-saisies par le pratiquant(e) via son espace personnel « licencies.hockey.fr ».**

Ce dossier intégralement complété + le compte-rendu délivré après lecture de l'ECG (voir les catégories concernées ci-dessous) devront être téléchargés par le pratiquant(e) via son espace personnel « licencies.hockeynet.fr » **lors de la saisie de sa licence.**

Vous devrez récupérer votre dossier auprès de votre club.

Assurez-vous que vos dirigeants ont correctement complétés/signés la zone « **autorité demandant l'aptitude** » (1^{ère} page du dossier).

ATTENTION, les catégories suivantes devront effectuer un ECG (électrocardiogramme) pour être surclassées (simple ou double).

Les pratiquant.e.s de ces catégories devront donc télécharger, en plus du dossier médical, le compte-rendu délivré par le médecin suite à la lecture de l'ECG.

Sont concernés par la remise d'un **compte rendu** (suite à lecture de ECG) ;

U18 (les 3 années d'âge de la catégorie)

U20 (les 2 années d'âge de la catégorie)

Sénior féminin (U18 1^{ère} année)

Un contrôle de tous les dossiers sera effectué par le médecin fédéral national.

Après étude des tests effectués, le médecin fédéral national, **Dr. Fabrice LECLERC**, pourra émettre un avis défavorable et en informera le joueur.

Le pratiquant.e ne sera autorisé.e à évoluer dans la catégorie surclassée (simple ou double) qu'après validation de la licence surclassée.

Attention, prévoir un délai de traitement de 10 jours.

Catégories surclassables (simple ou double), se reporter à l'annexe 1 du règlement « affiliation, licences et mutations » (téléchargeable via le site hockeyfrance.com)

**FFHG**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

DOSSIER DE SUR-CLASSEMENT

simple ou double

dossier complet à télécharger **par le licencié(e)** (ou son représentant l'égal) **via son espace personnel** « licencies.hockey.fr »

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Nom : _____ Prénom _____

Date de naissance : ____/____/____ n° de licence _____

Nom du club _____

AUTORISATION PARENTALE

(pour les mineurs)

Nous soussignés,, autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie

Fait le,à

Signature du père

signature de la mère

AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE

les signatures du Président **et de l'entraîneur** doivent être apposées avant remise du dossier au licencié(e)

Président du Club : Signature :

Entraîneur : Signature :

 sur-classement **SIMPLE** sur-classement **DOUBLE**

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG, Dr Fabrice LECLERC, rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale.

**FFHG**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

FICHE MEDICALE de SURCLASSEMENT

(se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale)

Nom et prénom de l'adhérent : date de naissance :

Nom du club :

1- Données morphologiques :

Poids..... Taille

(Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure, attention aux charges autorisées à partir de la catégorie U15).

2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique (antécédents de commotion ?), ORL, ophtalmo... pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

3- Examen cardio-vasculaire :

- a) Antécédents familiaux :
- b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....
- c) TA : Pouls :
- d) Clinique :

4- Examen locomoteur (attention aux pathologies de croissance)

- a) Rachis :
- b) Genoux (conflit fémoro-patellaire, instabilité) :
- c) Cheville (stabilité) :
- d) Autres :

5- Autres éléments d'appréciation (notamment pour le surentraînement)

- a) Autres sports pratiqués :
- b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires :
- c) Niveau scolaire :
- d) Sommeil :
- e) Développement psychologique :
- f) Traitements en cours :

6- Examens complémentaires éventuels :

- ECG, (**Obligatoire pour le surclassement des U18 (les 3 années d'âge de la catégorie) et des U20 (les 2 années d'âge de la catégorie) et pour le surclassement en senior féminin (U18 1^{ère} année)– Compte rendu (suite à lecture de ECG) à joindre au dossier**)

- Si nécessaire Echocardiographie, EFR, Epreuve d'effort, Radiographies...

7- Remarques :

8. Conclusion :

Je soussigné(e), Docteurcertifie avoir examiné M/Mme

Qui ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du hockey sur glace en sur-classement simple ou double (catégorie sénior) * cochez la case obligatoirement pour confirmer le sur-classement simple ou double

Fait à,le Cachet du médecin :

**FFHG**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

FORMULAIRE DE SOUS-CLASSEMENT (simple ou double) DISPOSITION RÉSERVÉE AUX JOUEUSES TITULAIRES D'UNE LICENCE MIXITÉ

Formulaire à compléter et télécharger dans l'outil hockeynet lors de la pré-saisie de votre licence et/ou sous classement (via votre espace personnel « licencies.hockeynet.fr »)

JOUEUSE MAJEURE :

Je soussignée _____ (nom/prénom de la joueuse) sollicite un :

sous-classement simple

double sous-classement

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Signature de la joueuse

AUTORISATION PARENTALE (pour les joueuses mineures)

Nous soussigné(e)s, _____ (nom/prénom du responsable légal), autorisons notre enfant à évoluer en catégorie _____ (précisez la catégorie).

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Signature du parent 1

Signature du parent 2

AUTORITÉ DEMANDANT L'APTITUDE :

Je soussigné(e) Président(e) du club _____, sollicite (cocher la case) pour la joueuse _____ (indiquez le nom de la joueuse)

sous-classement simple

double sous-classement

Fait à _____ le, ____ / ____ / _____

Cachet et signature du Président(e) du club

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES : Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que les sous classement / double sous-classement ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs.

**FFHG**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

DEMANDE D'ELIGIBILITE AU STATUT Joueur Formé Localement (JFL)

Je soussigné(e) :

Nom d'usage : _____ Prénom : _____

Nom de naissance : _____ Sexe : M / F

N° de licence : _____

Pour les pratiquant(e)s mineur(e)s indiquez les nom & prénom du représentant légal :

- Souhaite bénéficier du statut de **Joueur Formé Localement (JFL)**
- Atteste avoir pris connaissance de l'article 8.1 « définition du joueur formé localement » règlement RAS (1)
- Certifie répondre à l'ensemble des critères fixés à l'article 8.1 du règlement des activités sportives, repris ci-dessous, incluant notamment la participation effective aux activités du(es) club(s) au sein du(es)quel(s) j'ai été licencié(e) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).

Pour le licencié-e MINEUR

Je soussigné-e représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes

date et signature

Pour le licencié-e MAJEUR

Je soussigné-e certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes

date et signature

J'autorise que mes données personnelles recueillies, propriété de la FFHG, fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFHG aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Liges, Zones et à la FFHG et peuvent également être transmises au ministère de tutelle de la FFHG. Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles pourront également faire l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FIJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFHG via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFHG, par mail dpo@ffhg.eu ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFHG, département juridique, aren'ice, 33 avenue de la plaine des sports – 95800 CERGY

**FFHG**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

ARTICLE 8. JOUEURS FORMES LOCALEMENT

8.1. Définition du Joueur formé localement

Est défini comme Joueur formé localement (ci-après « JFL ») un joueur qui, indépendamment de sa nationalité, a été formé dans un ou plusieurs club(s) affilié(s) à la FFHG depuis le 29 avril 2006 et/ou antérieurement affilié(s) à la FFSG, c'est-à-dire un joueur qui :

- A été licencié exclusivement pour la pratique du hockey auprès d'un de ces clubs pendant une période continue ou non de quatre saisons complètes jusqu'à l'âge de 20 ans, ou jusqu'à la fin de la saison pendant laquelle le joueur a fêté son vingtième anniversaire, sans distinction de club,
- Et qui a effectivement participé aux activités de son club (entraînements, matchs amicaux, actions de développement des organes déconcentrés de la FFHG) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.

Il est expressément entendu, au titre de la période de quatre saisons précitée, que :

- La souscription d'une licence compétition et sa prise en compte dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG au cours de la saison concernée ;
- La souscription d'une licence loisir et la prise en compte de cette dernière dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux activités organisées par son club (entraînements, matchs amicaux, actions des organes déconcentrés de la FFHG) et qui sont liées à l'affiliation de ce dernier à la FFHG et/ou à la FFSG.

Dans ce cadre, le joueur prétendant au statut JFL (ou son représentant légal si le joueur est mineur) et le club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, devront tous deux déclarer au moment de la demande de licence avoir vérifié que ce joueur respecte, pour chacune des quatre saisons concernées, les critères fixés au présent article. A défaut de telles déclarations, la ou les année(s) de licence concernée(s) ne sera(ont) pas prise(s) en compte dans l'attribution du statut de JFL. La responsabilité de ces vérifications repose conjointement sur le joueur et le club sollicitant la reconnaissance du statut JFL.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).

Le bureau directeur est compétent pour effectuer toute démarche et vérification liée directement ou indirectement au statut de JFL d'un licencié. Plus largement, il peut prendre toute décision concernant le statut de JFL d'un licencié. Les décisions du bureau directeur relatives au statut JFL sont susceptibles d'appel devant la commission fédérale d'appel dans les conditions fixées au règlement disciplinaire général de la FFHG.

L'évolution de la définition du JFL à compter de la saison 2024.2025 donne lieu à la mise en place des mesures transitoires suivantes :

- Les joueurs ayant déjà été considérés comme JFL jusqu'à la saison 2023.24 incluse, conservent ce statut pour les saisons à venir ;
- Les joueurs nés en 2004 et qui n'auront été licenciés FFHG que durant trois saisons complètes à l'issue de la saison 2024.25, obtiendront le statut de JFL à l'issue de la saison 2024.25 ;
- Les joueurs nés en 2005 et qui n'auront été licenciés FFHG que durant trois saisons complètes à l'issue de la saison 2025.26, obtiendront le statut de JFL à l'issue de la saison 2025.26 ;
- Les joueurs nés en 2006 et qui n'auront été licenciés FFHG que durant trois saisons complètes à l'issue de la saison 2026.27, obtiendront le statut de JFL à l'issue de la saison 2026.27.

JOUEURS ET DIRIGEANTS LICENCIES DU CLUB DES RAPACES DE GAP

Faire preuve d'esprit sportif.

Tu es là pour progresser selon tes propres capacités en contribuant dans le même temps à ton épanouissement et à une bonne ambiance d'équipe.

1. Pratiquer mon sport avec plaisir et en me rappelant que le hockey est avant tout un JEU.
2. Respecter (politesse, manière de parler, obéissance) :
 - Les parents, les dirigeants, les entraîneurs,
 - Les arbitres, les officiels de match,
 - Mes coéquipiers et mes adversaires.
3. Apporter la même considération à tous mes coéquipiers et combattre toute forme de discrimination ou de harcèlement.
4. Ne pas remettre en question les décisions des entraîneurs et des arbitres.
5. Avoir une conduite exemplaire sur la glace et hors de la patinoire, en évitant toute forme de violence.
6. Être un modèle de comportement pour les joueurs plus jeunes du club.
7. Respecter le matériel et toutes les infrastructures mises à ma disposition.
8. Tout vol ou acte de vandalisme sont formellement interdits. Le club des Rapaces ne pourra être tenu pour responsable en cas de vols commis dans les vestiaires. Ne pas laisser des objets de valeur dans les vestiaires.
9. Respecter les horaires d'entraînements sur glace, hors glace et des matchs.
10. Donner le meilleur de moi-même à chaque fois que je chausse mes patins.
11. Faire preuve d'un esprit sportif et rester digne autant dans la victoire que dans la défaite.
12. Respecter les règles de jeu sans user d'artifice (faire du cinéma) ou de tricherie pour gagner ou être à ton avantage. Ne pas faire d'antijeu.
13. Avoir une hygiène de vie en rapport avec mes objectifs sportifs.
14. Ne pas utiliser de produits illicites (alcool, drogue, dopage, tabac sous toutes ses formes, etc.)
15. Participer à la vie du club (aide au coaching sur les catégories inférieures, et différentes tâches...)
16. Respecter les règles ci-dessous :

Portables :

Dans les vestiaires l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite

Dans les transports : l'utilisation du téléphone est strictement interdite à l'aller et tolérée sur le retour.

Équipement des joueurs

Lors du prochain renouvellement veuillez respecter les consignes suivantes :

- Casque couleur blanche
- Gants couleur noire
- Culotte ou sur culotte bleue
- Bas de match
- Survêtement du club
- Veste du club

ARBITRAGE

A partir de la catégorie U13, je m'engage à arbitrer lors des matchs et différents tournois dans la saison. Je participe ainsi au développement de cette pratique dans mon club et je m'engage dans une vision plus large de mon sport.

TOUT MANQUEMENT AU RESPECT DES REGLES DE LA CHARTE PEUT ENTRAINER DES SANCTIONS POUVANT ALLER JUSQU'À UNE COMPARUTION DEVANT LA COMMISSION DE DISCIPLINE.

Acceptation de la charte du club

Nom :	Gap, le :	Signatures des parents	Signature du joueur
Prénoms :			
Catégorie :			

Grille récapitulative à compléter par le bénévole lors du dépôt et de la saisie du dossier

Si plusieurs licenciés, notez ici les noms et prénoms des licenciés concernés :

Catégorie	Année de naissance	Tarif	Nombre	Total
U5	2021	125,00 €		
U6	2020	225,00 €		
U7	2019	300,00 €		
U8	2018	385,00 €		
U9	2017	450,00 €		
U10	2016	510,00 €		
U11	2015	580,00 €		
Première licence (U5,U6,U7,U8,U9)	2017/2018/2019/2020/2021	100,00 €		
Première licence (U10/U11)	2015/2016	150,00 €		
U13	2013/2014	650,00 €		
U15	2011/2012	750,00 €		
Section sportive	2011/2012/2013/2014	450,00€		
U18	2008/2009/2010	900,00 €		
CES	2008/2009/2010	600,00 €		
Dirigeant non-pratiquant**		100,00 €		
Licence table de marque		10,00 €		
Loisirs *		165,00 €		
Arbitres *		100,00 €		
Aide entraineur *		50,00 €		
Transfert U9		20,00 €		
Transfert U11 à U15		54,00 €		
Transfert U17		120,00 €		
Transfert loisirs		54,00 €		
		TOTAL		
		Remise 2 licences par famille -40€, si dirigeant -20€		
		Remise 3 licences par famille -60€, si dirigeant -40€		
		Remise 4 licences par famille -80€, si dirigeant -60€		
		TOTAL REMISE		
		PASS'SPORT		
		COUPONS SPORT (10€ DE FRAIS DE GESTION) montant :		
		CHEQUES VACANCES (10€ DE FRAIS DE GESTION) montant :		
		TOTAL A ENCAISSER		

* La Licence loisirs, aide entraineur, et table de marque ne donnent pas accès à la réduction multi-licences famille.

** La licence dirigeant ne donne droit qu'à 20€ de remise si 2 licences, 40€ de remise si 3 licences et 60€ de remise si 4 licences

CHEQUE 1 N°	Montant :	Date d'encaissement :
CHEQUE 2 N°	Montant :	Date d'encaissement :
CHEQUE 3 N°	Montant :	Date d'encaissement :

PAIEMENT EN ESPECE	LE :	REMISE N° :
--------------------	------------	-------------------

PAIEMENT PAR VIREMENT	Nombre d'échéance	et date des virements
-----------------------	-------------------	-----------------------